



Ordonnance de télécom CRTC 2010-38

Ottawa, le 26 janvier 2010

Le Conseil **approuve** les ententes suivantes déposées en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les télécommunications*. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes.

Requérante/Partie	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	Entente de service évolué d'avis à la communauté pour l'accès aux données du service 9-1-1	8340-B54-200917461	le 23 décembre 2009
Bell Canada	Entente de service évolué d'avis à la communauté pour l'accès aux données du service 9-1-1	8340-B2-200917453	le 23 décembre 2009

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>.